



## COMPTE RENDU

### RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

**MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2015  
18 HEURES 30 - MAIRIE D'AGDE  
SALLE DEMBRY**

#### PRÉSENTS : 25

AGDE : Mme SALGAS

MARSEILLAN : MM. ROUVIER, MARY, ARAGON

FLORENSAC : MM. MAFFRE, TUYA

CAUX : Mme DORADO

NEZIGNAN L'EVÊQUE : M. MARTINEZ

CASTELNAU DE GUERS : M. DA SILVA

SAINT-THIBERY : M. HUC

PINET : M. ESPARZA

AUMES : Mme DURAND

BESSAN : MM. MARIN, ALBERTOS, FOULGAT

VIAS : MM. SAUCEROTTE, MARTINEZ

POMEROLS : M. MOULINOT

MONTAGNAC : M. PASCAL

PEZENAS : MM. DUFFOUR, ROSSIGNOL

PORTIRAGNES : M. FAURE

LEZIGNAN LA CEBE : Mme MORENO

SAINT-PONS DE MAUCHIENS : M. ROME

PAULHAN : M. JAURION

#### ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : 4

AGDE : M. FREY à M. ALBERTOS

M. BENTAJOU à Mme SALGAS

M. GLOMOT à M. ROUVIER

Mme MARTINEZ à M. FOULGAT

#### ABSENTS EXCUSÉS : 5

VIAS : M. ESPANA

CAZOULS D'HERAULT : M. GIRAUDOU

NIZAS : Mme BESSORA

FLORENSAC : M. MARCO

PEZENAS : M. LOPEZ

#### SECRETAIRE DE SEANCE : M. SAUCEROTTE

### ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la réunion du comité syndical en date du 24 juin 2015

1°) Présentation du site internet du Sivom du Canton d'Agde

2°) Fourrière animale : projet de convention avec la Société Protectrice des Animaux (SPA)

3°) Adhésion de la ville d'Usclas d'Hérault au service de Fourrière Animale (avis de principe)

4°) Convention d'occupation temporaire avec la ville d'Agde : nouveau siège du Sivom

5°) Bilan de la consultation relative à l'acquisition d'un système de redresse poteau

6°) Questions diverses

Le comité syndical, convoqué par Madame Véronique SALGAS, Présidente du Sivom du canton d'Agde, s'est réuni en séance ordinaire, le mercredi 30 septembre 2015, à 18h30, en Mairie d'Agde (Salle Dembry). Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur Bernard SAUCEROTTE est désigné, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

A l'unanimité, le comité syndical approuve également le compte rendu de la réunion de la séance précédente, en date du 24 juin 2015.

## **1°) Présentation du site internet du Sivom du Canton d'Agde**

Comme suite à de précédentes délibérations, le Sivom a engagé la réalisation d'un site internet avec la société SEDICOM FMC. Mme BILOTTA, Secrétaire du Sivom, effectue une présentation détaillée du nouveau site internet au moyen d'un diaporama.

L'ensemble des délégués syndicaux s'avèrent satisfaits de la présentation et une discussion s'engage notamment, d'une part sur les modalités de mise en ligne des animaux capturés sur la page de la fourrière animale et, d'autre part, sur le nom de domaine du site internet. Celui-ci devrait être [www.sivom-agde.fr](http://www.sivom-agde.fr). M. MAFFRE fait remarquer que ce nom pourrait être complété par l'appellation « Pézenas » puisque le territoire du Sivom est plus large que celui du canton d'Agde.

La direction du Sivom indique que le nom officiel du syndicat intercommunal est « Sivom du Canton d'Agde » puisque ce sont les communes historiques d'Agde, Bessan, Marseillan et Vias qui, seules, participent au financement des frais généraux. Toutefois, il sera étudié une évolution du nom de domaine.

Mme la Présidente remercie Mme BILOTTA pour la présentation et pour le travail effectué dans le cadre de la création de ce site internet qui devrait être mis en ligne dans les prochaines semaines.

## **2°) Fourrière animale : projet de convention avec la Société Protectrice des Animaux (SPA)**

Madame la Présidente rappelle que le service de la fourrière animale du Sivom dispose, depuis 2010, d'une convention avec le Comité de Soutien à la Cause Animale de Béziers, afin d'éviter les euthanasies d'animaux entrés sur le site de Vias. Ce dispositif fonctionne de manière satisfaisante.

Toutefois, il s'avère qu'en période estivale cette association a des difficultés pour récupérer la totalité des animaux et les faire adopter. Aussi, en complément, il est proposé de signer une convention avec la Société Protectrice des Animaux (SPA), laquelle a fait une proposition n'engageant aucun frais supplémentaire pour le Sivom.

Adopté à l'unanimité.

## **3°) Adhésion de la ville d'Usclas d'Hérault au service de Fourrière Animale (avis de principe)**

Madame la Présidente informe le comité syndical que la commune d'Usclas d'Hérault (348 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2015) a sollicité une adhésion au service de fourrière animale. Il est rappelé par Monsieur le Vice-Président que le service fonctionne à ce jour avec 19 communes adhérentes et, comme cela a déjà été évoqué lors de précédentes séances, il s'avère qu'il arrive à une organisation optimale.

Après un débat global sur le sujet, et compte tenu des modifications territoriales à venir au sein du paysage intercommunal de l'agglomération Hérault Méditerranée, le comité syndical préfère mettre la demande de la commune d'Usclas d'Hérault en suspens jusqu'au mois de juin 2016, période à laquelle devrait être connue les modifications territoriales à venir.

## **4°) Convention d'occupation temporaire avec la ville d'Agde : nouveau siège du Sivom**

Madame la Présidente rappelle qu'il convient pour le comité syndical d'adopter la convention d'occupation temporaire avec la ville d'Agde concernant la création d'un nouveau siège pour le Sivom.

Après discussion, le Sivom a obtenu en contrepartie des travaux, le non-paiement de loyer pour une période de 5 ans, du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 30 septembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

### **5°) Bilan de la consultation relative à l'acquisition d'un système de redresse poteau**

Madame la Présidente rappelle la démonstration effectuée le 9 juillet 2015 à Vias, suivie par une consultation de toutes les communes adhérentes au Sivom en vue de l'éventuelle acquisition d'un système de redresse poteau. Le bilan de cette consultation fait apparaître un intérêt pour les communes d'Agde, Bessan, Marseillan, Montagnac et Vias.

Aussi, le comité syndical décide de procéder de la manière suivante :

- achat du redresse-poteau par le Sivom auprès de la société HAPIE, sise 6 rue de l'Épinette, 77340 PONTAULT-COMBAULT pour un montant de 6.580,08 € TTC.
- répartition du prix d'acquisition pour les 5 communes d'Agde, Bessan, Marseillan, Montagnac et Vias : 1.316,02 € par commune.
- par ailleurs, toute commune, adhérente du Sivom, souhaitant à terme intégrer le dispositif de mutualisation du redresse-poteau, versera au Sivom par le biais d'un titre de recettes le montant similaire aux communes d'Agde, Bessan, Marseillan, Montagnac et Vias, soit 1.316,02 €.

Adopté à l'unanimité.

### **6°) Questions diverses**

#### ***- astreinte au service de la fourrière animale***

M. MARTINEZ (délégué de la commune de Vias) sollicite le Sivom afin de savoir si un service d'astreinte pourrait être mis en place en période estivale au niveau de la fourrière animale. En effet, il constate que des besoins se font connaître notamment pour la capture de chiens dits dangereux. Le débat s'engage entre tous les délégués qui, effectivement, sont confrontés à ce problème. Madame la Présidente et Monsieur le Vice-Président demande à la direction de bien vouloir étudier la mise en place éventuelle d'un système d'astreinte et de le présenter à la prochaine séance du comité syndical.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente tient à remercier l'ensemble des délégués du Sivom présents. La séance est levée à 19h30.

**Le Secrétaire de Séance,  
Bernard SAUCEROTTE**

